Algrange Fameck Florange Hayange Knutange Neufchef Nilvange Ranguevaux Serémange-Erzange Uckange

# Fensch INFOS

le magazine d'infos de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

## A la une

## Une nouvelle signalétique s'affiche

### L'actu

**U4, nouvelle saison culturelle**

### L'agglo et vous

**Le service urbanisme et droit des sols de la Cavf**

### Ils font vivre le territoire

**Nicolas Henrion, Addict Traiteur**

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Fensch Infos** *#6 Mai-juin 2018*

Magazine édité par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

A la une 3

L'actu 4

L'agglo en images 6

L'agglo et vous 8

Les travaux 10

Jetons moins, trions mieux 12

Ils font vivre la vallée 13

Expression libre 14

Agenda 15

Joint à ce numéro

*Brochure sur l'appel à contribution pour la restauration du colombier, des grilles et du portail de l'ancien Château de Wendel à Hayange*

**Directeur de la publication**
Michel Liebgott
**Directrice de la Communication**
Dominique Zaccaro
**Rédaction**
Eric Marochini, Emilie Lehmann, Alice Mirgaine, Dominique Zaccaro, communication CAVF
**Conception et réalisation**
Julien Level, communication CAVF
**Impression**
Imprimerie L'Huillier - Florange
**Tirage**
31 000 exemplaires imprimés sur papier PEFC
ISSN 2426-4504 - Dépôt légal à parution
**Crédits photos**
CAVF sauf mention contraire

## Édito

Comme vous l'aurez probablement remarqué, ce sixième numéro de Fensch Infos que vous tenez entre les mains, évolue dans son format et dans sa périodicité. L'activité et les sujets communautaires sont si nombreux que j'ai souhaité qu'une information plus régulière vous soit apportée. Il sera donc plus fréquent, à priori un numéro par trimestre et en conséquence plus court, mais toujours aussi lisible et clair.

Autre changement que vous aurez également probablement déjà remarqué aux entrées des 10 villes de la Communauté d'Agglomération, l'installation de nouveaux totems. L'idée est d'apporter une touche de modernité aux anciens panneaux désormais désuets mais aussi de renforcer notre lisibilité territoriale. De la même manière, tous les équipements du Val de Fensch (piscines, parcs, espaces d'accueil de la petite enfance, déchèteries…) sont ou seront prochainement dotés de ces totems qui sont autant de repères et de marqueurs communautaires.

L'actualité de notre vallée est extrêmement chargée. À ce point qu'il est impossible pour moi de tout aborder dans cet éditorial.
Entre :

- l'annonce très récente de la fermeture des services de soins de suite et de médecine au sein de l'hôpital que je dénonce vivement tout en reconnaissant qu'il y a un réel problème de démographie médicale dans nos territoires et que notre intercommunalité s'en est saisie en prenant la compétence en santé fin 2016 ;
- le choix du tracé pour la future A31 bis infrastructure de mobilité impérative pour notre territoire alors que le flux de travailleurs frontaliers a progressé de quasiment 7% en une seule année et que les prévisions prévoient a minima 135.000 frontaliers d'ici à 2030 ;
- les difficultés financières de Trans Fensch pour exploiter le réseau de bus urbain et du SMITU pour la mise en œuvre du projet de Transport en Commun en Site Propre;
- les décisions budgétaires à prendre pour tous les services publics portés par notre communauté (petite enfance, ordures ménagères, piscines, aménagement du territoire, politique sociale de l'habitat, développement économique et commercial, gestion des rivières…) alors que les contraintes dans ces domaines ne cessent de croître et que parallèlement les aides de nos partenaires se tarissent toujours plus ;

les sujets ne manquent pas.

Ils montrent au demeurant, s'il le fallait encore, toute l'importance de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour le quotidien de chacun de ses 70.000 habitants et pour la transformation territoriale nécessaire à l'échelle du Nord de la Lorraine.

Bonne lecture et par avance bel été que nous espérons tout aussi ensoleillé que le fut ce début de printemps !

**Michel Liebgott**
Maire de Fameck
Président de la CAVF
Député honoraire

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# Une nouvelle signalétique s'affiche

## 16 premiers totems sont installés

De nouveaux totems ont pris place aux entrées de territoire de la vallée de la Fensch et devant certains équipements communautaires.

### Une meilleure identification du territoire

**La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) a remplacé sa signalétique d'entrée de territoire par de nouveaux totems. L'ancienne signalétique datait de 2003 et était devenue désuète et plus très visible.**

Une touche d' originalité a été apportée en les remplaçant par de nouveaux totems à l'esthétique plus travaillée et plus dynamique, tout en affichant clairement les 10 villes qui composent le territoire.

### Une signalétique élargie aux équipements communautaires

Cette nouvelle signalétique extérieure entièrement conçue en interne par le service communication de l'agglo, se décline également pour les équipements communautaires telles les déchetteries et les piscines.

16 premiers totems sont installés depuis le 12 février 2018 :

- 11 entrées de territoire (entrées principales d'agglomération) ;
- 3 piscines (Florange, Hayange et Serémange-Erzange) ;
- 2 déchetteries (Florange et Hayange).

Le chantier ne s'arrêtera pas là car il est prévu d'élargir le projet et d'en installer également sur les zones d'activités économiques, les parcs communautaires, puis par la suite, devant les structures petite enfance.

### Des supports durables dans le temps

Pour la fabrication, la dépose des anciens panneaux et la pose des nouveaux, la CAVF a lancé un marché public en juillet 2017, obtenu par la société Derichebourg SNG. Le choix de supports en aluminium garantis anti-corrosion et le recours à une impression de haute qualité ont permis d'installer un équipement durable dans le temps, anti-graffiti et résistant.

# L'actu

Toute l'actu en bref de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

## U4, nouvelle saison culturelle

Depuis le 1er avril, le Parc du haut-fourneau U4 et le Jardin des Traces à Uckange ont réouvert leurs portes pour une nouvelle saison !

La programmation que vous retrouvez en détail sur hf-u4.com, se veut riche et variée : théâtre, musique, arts du cirque et de la rue, patrimoine... le site du haut- fourneau U4 s'adresse une nouvelle fois, à un public large et familial. Et parmi les rendez-vous immanquables, retrouvez les fêtes de l'U4 les 9 et 10 juin avec la présence de huit compagnies accueillies sur les deux jours, et puis le festival de rock alternatif « Rock'N'Fer» le vendredi 31 août en coproduction avec le Gueulard Plus.

## Un budget 2018 maîtrisé

A l'ordre du jour du conseil communautaire du 12 avril, les élus ont voté le budget primitif 2018 de la CAVF. Sur le plan financier, la situation reste satisfaisante mais la collectivité se doit de rester attentive aux efforts et aux économies à entreprendre pour les années à venir, au vu notamment du contexte national des finances publiques. Concernant les taux de fiscalité ménages et entreprises, les élus ont fait le choix ne pas les augmenter.

**Budget global : 73 582 184 €**
45 906 244 € en fonctionnement
27 675 940 € en investissement

## Requalification de l'aire de jeux du domaine de Sainte Neige

Début juillet, les habitués du site Sainte Neige à Neufchef découvriront une aire de jeux pour enfants entièrement rénovée, des jeux eux-mêmes aux tapis de sol.

Jeux sur ressort, maisonnette, toboggan, tourniquet, portique... au total se sont 9 jeux aux couleurs vives et plus ludiques qui viendront remplacer les précédentes structures devenues trop vétustes. Sécurité oblige, chaque jeu sera équipé également d'un tapis de sol souple permettant d'amortir les éventuelles chutes et aux enfants de jouer en toute tranquillité.

Ce chantier, réalisé par l'entreprise Tera Paysages & Environnement, débutera mi-mai pour s'achever fin juin. Pour cette installation la CAVF investit 131 929,02 € TTC



## Bien vieillir dans le Val de Fensch

Le taux de vieillissement dans la vallée est une réalité même s'il tend à se ralentir depuis 2009. Fort de ce constat, chiffres à l'appui, le Conseil de Développement du Val de Fensch, saisi par Michel Liebgott, Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, a engagé depuis fin 2016, une réflexion sur le "bien vieillir" sur le territoire communautaire. Un partenariat avec l'IREP'S Lorraine a d'ores et déjà permis d'auditionner 84 personnes âgées pour évaluer leurs besoins. Parmi la liste des thèmes qui reviennent le plus souvent, figurent : la mobilité, la santé, la sécurité et la formation au numérique. Ces pistes de travail vont servir de base pour alimenter le plan d'actions qui sera mis en œuvre d'ici la fin du mandat. Autant dire que pour une meilleure efficacité, les seniors vont devoir rester dans le coup !

## La semaine de la Paix se prépare !

Dans le cadre de la Semaine de la Paix qui se déroulera en juin prochain, la CAVF invite 10 écoles de la vallée à participer à un projet structurant et participatif autour du thème de la Paix. Dans un premier temps, trois ateliers d'écriture animés par Jérémy Semet, auteur de littérature de jeunesse, ont été organisés dans chaque école. Une fois ce travail réalisé, les élèves de la classe de 1ère STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués) du lycée St Vincent de Paul à Algrange interviendront pour illustrer les textes rédigés par les élèves des écoles élémentaires.

Le fruit de ce travail collaboratif aboutira à l'édition d'un ouvrage, mis en page par Christian Lesourd (Exposika) et distribué aux participants lors de la Semaine de la Paix en juin !

## Lotissement des sédentaires : les premières familles s'installent

Après plusieurs mois de travaux, l'ensemble de vingt pavillons PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) situé à Nilvange au sud de la zac de la Paix, accueille déjà ses premiers occupants. Les derniers rentreront dans leurs logements à la fin de l'année. Imaginé en concertation avec les familles, l'association Amitiés Tsiganes, l'OPH de Thionville et la CAVF, ce projet est une première dans tout le grand Est. Ces logements sociaux adaptés et à loyers réduits ont été conçus en ossature bois pour permettre une basse consommation énergétique et vont du T2 au T5. Espace séjour, cuisine, 2 ou 3 chambres et sanitaires… les familles devraient pouvoir enfin y trouver des conditions de vie et d'hygiène indispensables. Pour les familles qui l'ont souhaité, même un emplacement pour leur caravane a été envisagé à côté de leur maison.

## Participez à la restauration du colombier, des grilles et du portail de l'ancien Château de Wendel

En partenariat avec la fondation du Patrimoine, la CAVF lance un appel à contribution auprès du grand public pour participer à la restauration du colombier, des grilles d'enceintes et du portail monumental en fer forgé de l'ancien site du château de la famille de Wendel. Consultez le dépliant joint à ce numéro, pour en savoir plus sur le projet de restauration et sur sa souscription.
**Plus d'infos sur : fondation-patrimoine.org/59117**

## ZAC de la Paix : le dossier avance

Pour l'heure, la procédure de recherche d'un concessionnaire a été lancée depuis le 12 mars, pour un dialogue compétitif avec des aménageurs et une désignation du candidat retenu espéré en fin d'année 2018. Cette année sera aussi consacrée à l'inventaire faunistique et floristique du site de la Paix et à la dépollution de la dernière zone située au niveau de l'ancienne cimenterie. Les forages ont été effectués mi-février 2018 afin d'identifier l'étalement de la pollution et calibrer les travaux, qui débuteront en septembre 2018.

## Une page facebook pour Feralia

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a lancé le 12 mars dernier, la page facebook officielle du centre aquatique Feralia. Pour y accéder, il vous suffit de taper sur le moteur de recherche du réseau social *Centre aquatique Feralia* ou *Feralia.piscine*. Vous pourrez alors découvrir toute l'actualité de Feralia et notamment les différentes activités proposées par l'équipe et les événements ponctuels. Cette page dédiée aux piscines vient compléter le panel de pages présentant les actions de la CAVF, telles que *AggloValdeFensch* ou *U4.Uckange*.

# L'agglo en images

Les actions et les initiatives de ces derniers mois, entreprises ou soutenues par la CAVF, en images.

**Cérémonie des voeux de Michel Liebgott, Président de la CAVF**
17.01.2018

**Troisième réunion de l'association Nord Moselle Plus à l'Hôtel de communauté de la CAVF**
08.02.2018

**Création d'un support pédagogique par le Gueulard Plus pour sensibiliser les écoles primaires aux risques auditifs**
08.02.2018

**Formation aux réseaux sociaux pour les commerçants et artisans du territoire, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle**
Du 12 au 20.02.2018

**Matinale des entreprises consacrée à la dématérialisation des marchés publics**
15.02.2018

**Conférence sur le sport organisée par les conseils de développement des Communautés d'Agglomération du Val de Fensch et de Portes de France Thionville**
20.02.2018

**Rencontre entre des élèves, Thyssenkrupp et Arcelor Mittal dans le cadre de la journée Innov'epa, en partenariat avec Entreprendre pour apprendre**
26.02.2018

**Féraliades : une manière ludique et sportive de finir l'apprentissage de la natation pour six classes de CE2**
03.04.2018

**Ouverture de saison à l'U4 en hommage à Bernard Colnot, fondateur de MÉCILOR**
06.04.2018

**Signature de la convention 2018 avec la pépinière d'entreprises Synergie, et une subvention de 30 000 € accordée par la CAVF**
11.04.2018

**Carton plein pour la Matinale de l'habitat dédiée aux propriétaires-bailleurs du nord-mosellan**
14.04.2018

# Le service urbanisme et droit des sols de la Cavf

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch assure l'instruction de vos demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme, pour l'ensemble des communes de son territoire, à l'exception de Serémange-Erzange, mais aussi pour les villes de la Communauté de Commune du Pays Haut Val d'Alzette.

Service urbanisme
et droit des sols
Hôtel de Communauté
10, rue de Wendel
57700 Hayange
03 82 86 65 75

### Les missions du service urbanisme

Permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager, permis de démolir… telles sont les demandes d'urbanisme que les agents du service urbanisme de la CAVF sont amenés à instruire tous les jours. En 2017, 1291 dossiers de demandes d'urbanisme ont été traités par ce service.

De plus, ils vérifient et contrôlent la conformité des constructions et des aménagements qui ont fait l'objet de telles autorisations.

### Le p'tit plus de l'agglo

Certains secteurs du territoire étant situés dans un périmètre protégé par les Bâtiments de France, il est important que votre projet s'adapte aux contraintes réglementaires.

En amont d'un dépôt de dossier, le service urbanisme peut donc vous apporter son aide dans la réalisation de votre projet, du montage administratif aux dossiers de demandes d'autorisation et au regard de sa conformité quant aux règles inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur ou dans le règlement national d'urbanisme.

### Quelles sont les démarches ?

Selon la surface de vos travaux, vous devrez soit déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire, avec ou sans recours à un architecte.

**Construction nouvelle**

- **Moins de 5m² :**
  pas de formalité
- **Entre 5 et 20 m² :**
  Déclaration préalable
- **Entre 20 et 150 m² :**
  Permis de construire sans architecte
- **Plus 150 m² :**
  Permis de construire avec architecte

**Extension de la surface sur une construction de plus de 150 m²:**

- **Moins 20 m² :**
  Déclaration préalable
- **Entre 20 et 40 m² :**
  Permis de construire avec architecte en zone de droit commun et une déclaration préalable en zone urbaine
- **Plus de 40 m² :**
  Permis de construire avec architecte

**Extension de la surface sur une construction de moins de 150 m²:**

- **Moins de 20 m² :**
  Déclaration préalable
- **Si la surface totale est supérieure à 150 m² :**
  Permis de construire avec architecte
- **Si la surface totale est inférieure à 150 m² :**
  - **Entre 20 et 40 m²**
    Permis de construire sans architecte en zone de droit commun et une déclaration préalable en zone urbaine
  - **Plus de 40 m² :**
    Permis de construire sans architecte

### Quel délai ?

A chaque type de demande, un délai nécessaire d'instruction du dossier

- permis de construire : 2 mois ;
- permis d'aménager : 3 mois ;
- permis de démolir : 2 mois ;
- certificat d'urbanisme : 1 mois.

## Les autorisations d'urbanisme, comment ça marche ?

1. Je remplis le formulaire adéquat (disponible sur service-public.fr) et j'y joins les pièces nécessaires.
2. J'envoie ce dossier à la mairie où se situe le chantier.
3. Le dossier est transmis à la CAVF et instruit par le service urbanisme.
4. Le dossier est renvoyé à la mairie avec la proposition d'arrêté communal (accord ou refus).
5. Si la mairie me délivre le permis, je peux commencer les travaux !

# Les outils à votre disposition

## GÉOPERMIS
### Suivez en ligne vos autorisations d'urbanisme !

Mis en place en 2015 par la CAVF, l'outil Géopermis permet aux habitants de suivre en ligne leur demande d'autorisation d'urbanisme (demande de permis de construire/aménager, de démolir ou encore à un certificat d'urbanisme).

Le fonctionnement est simple : une fois le dossier de demande de travaux déposé en mairie, un code d'accès personnel vous est délivré par courriel.

Vous pourrez alors vous connecter au site internet **urbanisme.cavf.fr**, munis du code d'accès et du numéro de votre dossier mentionné sur le récépissé de dépôt. Via cette plateforme en ligne, vous pourrez consulter de chez vous, l'état d'avancement de l'instruction de votre demande.

Facile d'utilisation, GéoPermis est un outil parfaitement sécurisé et gratuit. Attention toutefois, la décision finale ne sera pas communiquée en ligne mais par voie officielle de la mairie.

## CARTOTHÈQUE & FENSCHCARTOWEB
### Trouvez les plans cadastraux, mais pas que…

Les informations cartographiques relatives au PLU sont visibles sur **fenschcartoweb.fr**. Cette interface vous permettra de consulter les documents d'urbanisme, d'éditer des plans de situations ou parcellaires, de visualiser le plan cadastral de la direction générale des impôts, de découvrir et de vous informer sur le territoire.

# Les travaux

Les chantiers portés par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch sur le territoire.

## Le Club House renaît de ses cendres

Détruit par un incendie en 2015, l'ancien bâtiment club-house et le bâtiment attenant abritant les vestiaires, ont été entièrement rasés.

D'importants travaux pour la réfection complète de la pelouse et pour la construction d'un nouveau club-house sont en cours et dureront encore quelques mois.

Le nouveau bâtiment d'un étage accueillera au rez-de-chaussée les vestiaires pour les joueurs et le 1er étage accessible aux personnes à mobilité réduite, sera dédié au club-house.

Par ailleurs, la CAVF procède également à la réhabilitation de la pelouse du stade qui est en très mauvaise état.

**Coût:**

**club-house : 772 000€ HT**

*dont 213 000€ financés par l'indemnisation de l'assurance et 100 000€ par le Conseil Départemental au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires AMITER*

**pelouse : 60 000€ TTC**

## Réaménagement à l'office de tourisme

Installé place de l'Hôtel de ville à Hayange, le bâtiment de l'office de tourisme communautaire est en travaux depuis le 15 mars.

Le chantier qui va durer jusque mi-août va permettre :

- d'améliorer les systèmes de chauffage et de climatisation devenus coûteux, obsolètes et inadaptés à la configuration du bâtiment ;
- de remplacer les films UV sur les baies vitrées ;
- d'agencer l'étage pour y faire un espace de travail plus confortable et plus fonctionnel ;
- d'aménager différemment l'espace d'accueil du rez-de-chaussée pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et améliorer les flux de passage.

Durant la période des travaux, l'accueil et les bureaux de l'équipe de l'office de tourisme sont transférés dans le bungalow installé juste à côté du bâtiment actuel.

**Coût: 300 000 € TTC**

## 78 places en plus au parking de la gare d'Uckange

Depuis l'augmentation du trafic de trains et de voyageurs à la gare de Uckange, le stationnement pour les usagers est devenu compliqué et les 266 places déjà existantes, ne suffisent plus. C'est pourquoi la CAVF, qui a repris la compétence jusqu'alors destinée au Smitu, a décidé de réaliser l'extension et l'aménagement de 78 places de parking supplémentaires. Après le dépôt du permis d'aménager et le lancement des études géotechniques, le chantier de démarrage est programmé pour début septembre. Ce parking qui a une double vocation avec le covoiturage, restera gratuit et sera accessible à partir de janvier 2019.

**Chantier en cours d'estimation financière**

## Restauration des grilles, du portail et du colombier de l'Hôtel de communauté

C'est un chantier de près de 4 mois qui va commencer sur le site du siège de la CAVF.

Classés monuments historiques, le portail historique daté du XVIIIème siècle, les grilles d'enceintes du site et le colombier, vont être restaurés à l'identique.

En forme de tour carrée, réalisé en pierre de taille et constitué d'une toiture en ardoise, le colombier d'une surface de 40 m² se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage accessible par un escalier tournant, et de combles. L'état général nécessite la restauration complète de la toiture, le traitement de la charpente, la réfection des façades et le changement des menuiseries. Les espaces intérieurs seront traités et aménagés.

Attaqués par la corrosion, les grilles métalliques qui encerclent le site vont également connaître un coup de neuf par une réparation des parties abîmées ou manquantes et une mise en peinture.

Enfin, le portail d'entrée monumental composé de 2 vantaux sera entièrement restauré y compris le portillon et les grilles qui y sont accolés.

La fin des travaux est prévue en septembre avant les Journées européennes du patrimoine.

Ce projet global de préservation du patrimoine a été présélectionné dans le cadre de la mission d'identification de patrimoine immobilier en péril que la Président de la République a confié à Stéphane Bern.

**Coût : 733 706 € HT**

*Ce projet fait l'objet d'une campagne de mécénat populaire et d'entreprise en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Bon de souscription à retrouver dans le document joint à ce numéro et sur www.fondation-patrimoine.org*

CŒUR DE VILLES CŒUR DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

## le programme 2018 est lancé !

L'opération Coeur de villes, Coeur de Fensch engagée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch depuis 2016, se poursuit. Elle comprend l'aménagement des voiries et pistes cyclables, l'enfouissement des réseaux aériens, l'éclairage public et l'aménagement paysager, sur la RD 952.

**Les prochains tronçons de travaux qui démarreront cet été, vont concerner les villes de :**

- **Knutange** : rue de la République, à hauteur de l'Hôtel de Ville jusqu'après le Viaduc à l'intersection de la rue de Lommerange soit 560 mètres linéaires.
- **Uckange** : rue de Hayange, de l'entrée de ville jusqu'au giratoire soit 820 mètres linéaires.
- **Fameck** : entrée de ville depuis la sortie A30 jusqu'au carrefour des quatre routes soit 320 mètres linéaires
- **Hayange** : de l'entrée de ville côté Nilvange à hauteur de British Steel, jusqu'au premier feu rue Foch soit 730 mètres linéaires.

**En fin d'année, deux autres chantiers sont prévus à :**

- **Nilvange** : rue Foch entre le croisement de la rue de Gaulle et la rue Joffre soit 330 mètres linéaires.
- **Algrange** : de la fin des travaux actuels rue Foch jusqu'à hauteur de l'Hôtel de Ville soit 510 mètres linéaires

**Coût global pour les nouveaux chantiers 2018 : 6 386 000 € TTC**

Tous les conseils du service environnement de la CAVF pour réduire et mieux trier vos déchets.

# Le plastique, je le trie ou pas ?

© AdobeStock

Vous vous posez la question à chaque produit déballé, à chaque pot de yaourt fini ?

Une seule règle s'impose : **si mon déchet en plastique est une bouteille ou un flacon, je le dépose dans la poubelle jaune.**

**Les autres plastiques vont dans la poubelle verte.**

Les bouteilles et flacons dans la poubelle jaune

Les pots, les barquettes et les films plastiques dans la poubelle verte

### Extension des consignes

Afin de doubler le taux de recyclage des déchets plastiques en France, le gouvernement souhaite que l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, devienne une réalité d'ici 2022. Pour la CAVF l'objectif est de pouvoir mettre en place l'extension le plus rapidement possible. Il sera ainsi possible de déposer ses pots de yaourt dans la poubelle jaune !

# Que faire de mes déchets verts ?

### Je composte

La CAVF met à disposition des composteurs à tarif préférentiel. Ils peuvent aussi accueillir vos déchets de cuisine !

### Je vais en déchèterie

3 déchèteries sont à votre disposition sur le territoire : Algrange, Florange et Hayange.
Il vous suffit de disposer d'une carte d'accès.

### J'utilise les bennes de quartier

Dès l'arrivée des beaux jours, la CAVF installe près de 12 bennes à déchets verts dans les quartiers.

*Pour toute question, pour connaitre les dates et emplacements des bennes à déchets verts ou pour un composteur, contactez le service environnement au 0 800 33 67 24* ou sur www.agglo-valdefensch.fr/Infos-pratiques rubrique « Déchets »*

*Appel gratuit depuis un poste fixe

À gauche Nicolas Henrion, accompagné de son second de cuisine Alexis.

# Nicolas Henrion, Addict Traiteur

Découvrez le portrait de Nicolas Henrion, de chez Addict Traiteur à Hayange, labellisé So Fensch pour sa tourte au veau, au foie gras et à la pomme.

Addict traiteur
96 rue Maréchal Foch
57700 Hayange
Tél : 09 82 45 07 76
addict-traiteur.com

*La CAVF est à l'initiative de la création du label territoire « So Fensch ». Il récompense et valorise les produits fabriqués ou transformés sur le Val de Fensch. Acheter un produit « So Fensch », c'est donc faire le choix d'une création artisanale unique et d'un savoir-faire locale.*

### La cuisine, une histoire familiale

Avec trois frères évoluant dans le monde de la cuisine, devenir cuisinier était pour Nicolas presque une évidence ! Il suit pour cela une formation au lycée hôtelier de Metz et devient en parallèle apprenti chez un traiteur messin. Ses compétences se font vite remarquer, Nicolas gravit les échelons jusqu'à obtenir le statut de chef. Il choisit alors d'exercer ses talents dans plusieurs restaurants, aussi bien en France qu'à l'étranger, en quête d'inspiration et de ce qui fera sa propre cuisine.

### La philosophie d'Addict Traiteur

Fort de ses expériences, Nicolas décide de lancer sa propre enseigne pour élaborer une cuisine qui lui plaît, à la fois jeune et créative. Il ouvre donc en janvier 2016 la boutique « Addict Traiteur » à Hayange, un emplacement idéal entre ses partenaires messins et luxembourgeois. En effet, le travail en circuit-court est pour lui primordial et la garantie de produits de qualité. C'est d'ailleurs tout naturellement que Nicolas a fait le choix de prétendre au label « So Fensch », qui a notamment vocation à créer un réseau de commerçant-artisan.

Dans sa boutique, Nicolas prépare des plats à base de produits frais et de saison, que les clients peuvent emporter ou savourer dans son espace restauration. Son activité principale reste toutefois l'événementiel. Il propose un service traiteur et depuis peu un accompagnement dans l'organisation de l'événement.

### Un avenir prometteur

Aujourd'hui, Addict Traiteur sert en moyenne 3 000 repas par mois hors événement. Un succès qui permet à Nicolas d'envisager par la suite, l'ouverture d'une nouvelle boutique à Metz. De quoi permettre à nos voisins messins de découvrir notre savoir-faire local grâce à la tourte labellisée « So Fensch ». En attendant, il continue de développer ses services sur Hayange. Il proposera notamment cette année des cours de cuisine pour adultes.

## La recette d'Addict Traiteur

**Pour 6 personnes :**

- prendre **une baguette**, couper des tronçons de 8 cm, puis les retailler en 2 en diagonale ;
- Prendre **une carotte**, **une courgette**, les couper en bâtonnets de 5 cm, **2 tomates cerises** ( les couper en 4) ;
- Monter **10 cl de crème** et incorporer **10 g de fromage blanc**, **sel**, **poivre et ciboulette hachée**.

**Montage :**
Aplatissez la mie du pain, remplissez de crème à la ciboulette, et disposer un bâtonnet de chaque légumes dans les morceaux de pain.

# Expression libre

Conformément à la loi du 27 février 2002 sur la démocratie et au règlement intérieur du conseil de communauté voté en novembre 2014, cet espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. L'article signé est sous la responsabilité de son auteur.

Le groupe d'opposition Entente Démocartique n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

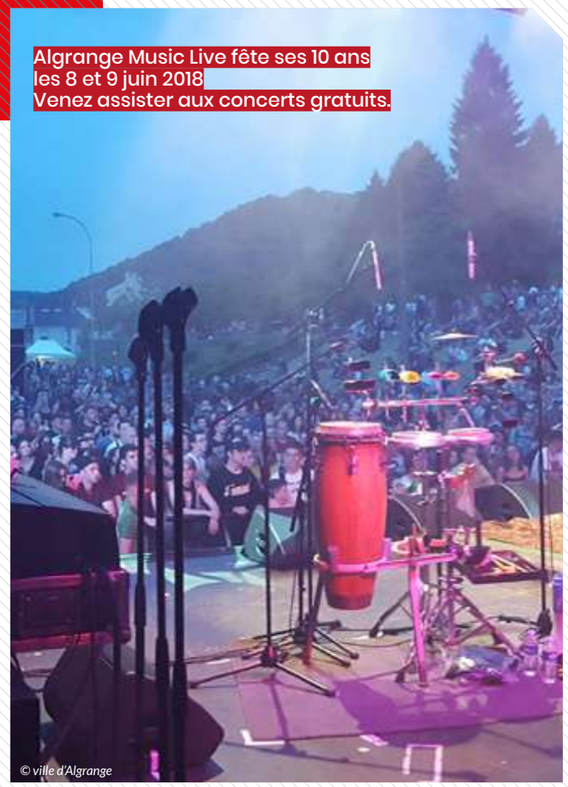

Algrange Music Live fête ses 10 ans
les 8 et 9 juin 2018
Venez assister aux concerts gratuits.

© ville d'Algrange

Fêtes de l'U4
les 9 et 10 juin 2018

© Cie Du Fil à Retordre

# Agenda

Les évènements des prochains mois dans la vallée de la Fensch.

## MAI

18 mai de 18h à 1h
**La tête dans les étoiles**
Par Chrysopée et Val de Fensch Tourisme
Jardin des Traces, Uckange

19 mai à 20h30
**Samarabalouf**
Le Gueulard Plus, Nilvange

19-20 mai à 15h
**Distraction(s)**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

19-20 mai à 20h30
**U4 part en live**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

24 mai à 18h
**Visite du Gueulard Plus**
Par Val de Fensch Tourisme
*Gratuit, inscription obligatoire au 03 82 86 65 30*

26 mai à 20h30
**Madame Robert + Edouard Edouard**
Le Gueulard Plus, Nilvange

30 mai à 14h30
**Visite de l'usine de traitement d'eau potable**
Florange
Par Val de Fensch Tourisme
*Gratuit, inscription obligatoire au 03 82 86 65 30*

**+ d'infos**
**www.legueulardplus.fr**
**hf-u4.com**
**jardindestraces.fr**

Val de Fensch Tourisme
**Val de Fensch Tourisme**
03 82 86 65 30
www.valdefensch-tourisme.com

## JUIN

3 juin de 14h à 18h30
**Fête du vent**
Par Chrysopée
Jardin des Traces, Uckange

8-9 juin
**Algrange Music Live**
Par la ville d'Algrange avec le soutien de la CAVF
Place François Mitterrand, Algrange

9 juin de 14h à minuit
10 juin de 14h à 18h30
**Fêtes de l'U4**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

16 juin au 26 août :
**Nights de l'U4**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

20 juin 14h30 et 17h
**Les belles images (Cie Roue libre)**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

## JUILLET

6 juillet à 18h
**Découverte des plantes sauvages**
Par Val de Fensch Tourisme
Parc de la Rotonde, Knutange
*Gratuit, inscription obligatoire au 03 82 86 65 30*

8 juillet de 14h à 18h30
**Fête patrimoine industriel**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange

20 juillet de 14h à 18h
21 juillet de 13h à 17h
**Bibli'O Parc**
Par la médiathèque de Nilvange,
en partenariat avec la CAVF
Parc de la Rotonde, Knutange
*Dans le cadre de la manifestation nationale « Partir en Livre »*

## AOÛT

11 août à partir de 18h
12 août à partir de 11 h
**Fête du mouton**
Par l'association « Marspich si tu veux »
Hayange-Marspich

31 août à 20h
**Rock'N'Fer #9 : Les 3 Fromages + Les Sales Majestés + Banane Metalik**
Parc du haut-fourneau U4, Uckange
*Co-produit par le Gueulard Plus*

# Hôtel de Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

10 rue de wendel BP 20176
57705 Hayange cedex
03 82 86 81 81
info@agglo-valdefensch.fr
agglo-valdefensch.fr
AggloValdeFensch

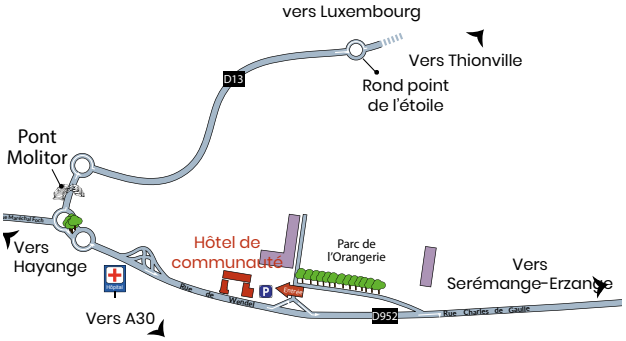

## Val de Fensch Tourisme

2, rue de l'Hôtel de Ville
57700 Hayange
03 82 86 65 30
info@valdefensch-tourisme.com
valdefensch-tourisme.com otvaldefensch

## Parc du Haut-fourneau U4

1, Jardin des Traces
57270 Uckange
03 82 57 37 37
contact@hf-u4.com
hf-u4.com u4.uckange

## Le Gueulard Plus

3, rue Victor Hugo
57240 Nilvange
03 82 54 07 07
ressource@legueulardplus.fr
legueulardplus.fr legueulardplus

## Centre aquatique Feralia

31 rue de la mine
57700 Hayange
03 82 52 10 10
info@feralia.fr
feralia.fr Feralia.Piscine

## Piscine communautaire de Florange

10, avenue de Bretagne
57190 Florange
03 82 58 45 04
piscine.florange@agglo-valdefensch.fr
Infos sur agglo-valdefensch.fr/Infos-pratiques

## Piscine communautaire de Serémange-Erzange

3, Place Adrien Printz
57290 Serémange-Erzange
03 82 87 09 33
piscine.seremange@agglo-valdefensch.fr
Infos sur agglo-valdefensch.fr/Infos-pratiques

## Déchèteries

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) :
Du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 9h à 12h

**Algrange**
Zac de la Paix

**Florange**
Zac Sainte Agathe

**Hayange**
Zac Saint Jacques

## Maison de Justice et du Droit

10 rue de wendel
57700 Hayange
03 82 51 98 62
mjd-val-de-fensch@justice.fr

## Relais Assistants Maternels La Luciole

10 rue Mendès France
57700 Hayange
03 82 53 31 37
ramlaluciole@agglo-valdefensch.fr

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## BON DE SOUSCRIPTION

☐ **Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du colombier et du portail du site de Wendel à Hayange** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE – COLOMBIER ET PORTAIL DU SITE DE WENDEL A HAYANGE »**

**Mon don est de _____ euros et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :**

☐ sur le Revenu
**OU** ☐ sur la Fortune Immobilière
**OU** ☐ sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par e-mail *, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

**Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction** :

- ***de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don*** et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- ***OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don*** dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction *de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don*** et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

**NOM ou ENTREPRISE** _____

_____

**ADRESSE** _____

_____

_____

**TÉLÉPHONE** _____

**MAIL** _____

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre. ☐

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Délégation Régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch** comprend 10 communes (Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Serémange-Erzange, Uckange) partageant une histoire commune, celle d'une vallée industrielle, riche de ses 70 000 habitants et d'un tissu économique, associatif remarquable. Une vallée au passé glorieux et qui se réinvente sans cesse grâce, et avant tout, à ses hommes et ses entreprises mondialement reconnues (Arcelor Mittal, British Steel, Thyssen Krupp, Umicore…), apportant des ressources aux collectivités, de l'emploi aux populations et au tissu local des PMI-PME. La vallée de la Fensch se situe également dans un environnement géographique privilégié, exceptionnel et stratégique à proximité du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne et d'un réseau de transport dense et évolutif (A31 bis, nouvelles mobilités...)

**Communauté d'Agglomération du Val de Fensch**
**10 rue de Wendel, 57705 Hayange cedex**
**03 82 86 81 81**
**info@agglo-valdefensch.fr**
**agglo-valdefensch.fr**
**AggloValdeFensch**

Avec le soutien de

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Grand Est

# Comment contribuer ?

- **Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à : Fondation du Patrimoine 62 rue de Metz - 54000 Nancy.**
- **Sur le site internet de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/59117**

FONDATION DU PATRIMOINE

Conception - Service communication CAVF - Avril 2018 // Photos : Service Communication CAVF

# Participez à la restauration du colombier, des grilles et du portail de l'ancien Château de Wendel

à Hayange-Région Grand Est

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# Le domaine de Wendel

L'histoire de la famille de Wendel s'est conjuguée, des siècles durant, avec celle de la Lorraine et tout particulièrement de la vallée de la Fensch.

Situé sur le banc communal de la ville de Hayange, l'ancien domaine de la famille de Wendel, devenu en 2002 propriété de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF), se compose des "Grands bureaux", des deux ailes du château de famille, restaurées aujourd'hui et devenues le siège de la CAVF, de la chapelle, du parc du château et de son colombier.

En 1704 Jean-Martin Wendel, officier de Louis XV et régisseur des forges d'Ottange, apprend que des usines laissées à l'abandon sont à vendre sur les rives de la Fensch.

Il fut le premier maître de forge d'une dynastie qui allait régner sur Hayange plus de 250 ans. En 1720, la maison inhabitable a été remise sur pied, puis le château va se développer au rythme de l'empire industriel. Il a ainsi été agrandi à plusieurs reprises jusqu'au début du XX$^{ème}$ siècle puis modernisé dans les années 1920-1930 sous l'impulsion d'Humbert de Wendel. Les bâtiments d'origine dégradés ont été en partie démolis en 1935 et reconstruits dans le style du XVIII$^{ème}$ siècle. Le bâtiment ne connaîtra plus aucune grande transformation jusqu'au départ de Henri de Wendel en 1979. Aujourd'hui, seuls les ailes du château bâties en pierre de jaumont, le bureau central, le colombier, les grilles d'enceintes et le portail ont été conservés.

# Le colombier

Cette tour trapue est située à l'entrée du site et est surmontée d'une toiture d'ardoise très élaborée. Bien que portant la date de 1767, cet édifice serait bien plus ancien que les chiffres en fer forgé qui y sont apposés. Ils se trouvaient sur un bâtiment disparu qui longeait le chemin et reliait le bureau central. Humbert de Wendel désirant conserver ce vieux témoignage fit apposer les chiffres sur le colombier. Il est classé aujourd'hui monument historique.

## Le projet de restauration

**Il concerne le colombier, les grilles d'enceintes et le portail monumental en fer forgé** qui, datant du XVIII$^{ème}$ siècle, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
Le projet prévoit de faire du colombier un espace d'exposition, un lieu pédagogique souhaitant rendre lisible l'histoire du monument mais aussi de l'ensemble du site.

**Aujourd'hui l'état de ces différents éléments patrimoniaux est critique et leur rénovation s'avère urgente.**

La charpente du colombier a connu un début d'incendie qui a provoqué la perte d'une panne sablière, le déséquilibre des corniches, l'infiltration d'eau de pluie, l'érosion des enduits, l'humidification des maçonneries et le développement d'une végétation parasitaire. L'ensemble des châssis et la porte extérieure en bois seront à restaurer.

Les grilles d'enceinte et le portail, connaissent une corrosion importante, une instabilité au niveau des grilles et une dégradation des murets.

# Participez à la restauration de ce patrimoine classé

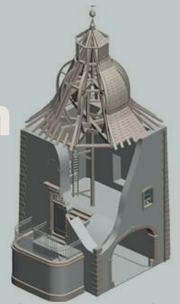

## Un appel à contribution

**En partenariat avec la fondation du Patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch lance un appel à contribution auprès du grand public pour participer à la restauration de ces éléments emblématiques, remarquables et caractéristiques de l'ancien domaine de la famille de Wendel.**
Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation globale et l'aménagement du site, dans un souci de respect patrimonial et historique. Il est envisagé comme un atout supplémentaire pour l'attractivité du territoire.
Le coût total des travaux s'élève à 880 448 € TTC et l'objectif de collecte pour cette campagne de dons est fixé à 44 000 €.
En participant à cet appel aux dons, vous participez à la volonté de rendre ce lieu chargé d'histoire, accessible et ouvert à tous où tradition et modernité se marient avec élégance. Un espace à redécouvrir ou à se réapproprier par ceux qui ont fait la richesse de la vallée.

FONDATION DU PATRIMOINE